

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 27 septembre à 21h00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean BOISSIERES, Maire.

Date de la convocation : 19 septembre 2016

Etaient présents : **Mmes BARRERE. BESSON. CHARLET. FOUQUET. MM. BOISSIERES. FEVRIER-MUZARD. FOURCADE. OLMOS. PERES. SILLIEN.**

Avaient donné procurations : **Mme DEBIEU FAYOLLE à Mme BESSON. Mme ROUX à M FEVRIER-MUZARD et M. MALRIEU à M. SILLIEN.**

Etait excusée : **Mme REVERCHON-PFISTER**

Etait absente : **Mme SABALZA**

A été nommé secrétaire de séance : Jean Luc SILLIEN.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande le rajout de 2 délibérations à l'ordre du jour

- La décision modificative n°1 sur le budget communal
- La rétrocession de la voirie de l'opération Le domaine des hauts de St Paul

Le Conseil accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose ensuite que le procès-verbal du 7 juin 2016 soit approuvé par le Conseil municipal.

Après discussion, les membres du Conseil municipal décident d'adopter le procès-verbal du 7 juin 2016 à la majorité absolue.

1. Urbanisation D87

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de ses compétences, le Conseil Départemental peut aider la commune dans le cadre de l'aménagement et l'entretien de la voirie.
- Pour cela, il convient de définir les projets prioritaires pour 2017.
- Monsieur le Maire propose l'inscription sur la programmation des opérations d'investissement du Conseil Départemental
 - 1/ des travaux de réalisation d'un piétonnier RD 87 (entre Vieux chemin de Launac et rue des Hirondelles)
 - 2/ la réalisation de deux études d'urbanisation de la RD 87
 - entre le croisement avec la RD1 jusqu'au pont de Larcenne
 - et du Vieux chemin de Launac et Chemin du Goujon
- Le conseil municipal valide les propositions présentées par Monsieur le Maire et sollicite la prise en considération par le Conseil Départemental de ces travaux et de ces deux études.
- De plus, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mise en place de barrières et de coussin berlinois ralentisseurs a été demandé dans le cadre des amendes de police 2017 pour un montant de 15 000€ (subvention de 30%)

2. Révision du PLU . Marché d'études

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de maîtriser le développement de l'urbanisation sur le territoire communal, le conseil municipal a décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme, par délibération en date du 8 juillet 2015.
- Les études pour réaliser ce projet nécessitent de conclure un marché public de services, afin de confier ce dossier à un prestataire privé.

- A cet effet, une consultation a été lancée par la parution d'un avis d'appel public à concurrence.
- Après analyse de l'ensemble des offres, aidé de l'Agence Technique Départementale ATD 31, la proposition du groupement mené par la société URBACTIS, pour un montant de 33 240 € HT pour la tranche ferme et de 3 618 € HT pour la tranche conditionnelle a été considérée comme l'offre la plus avantageuse.
- Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à conclure le marché public de services pour la révision d'un Plan Local d'Urbanisme avec le groupement mené par la société URBACTIS.
- Ce marché sera réalisé pour les montants estimatifs de 33 240 € HT pour la tranche ferme et de 3 618 € HT pour la tranche conditionnelle, figurant à l'acte d'engagement,
- La durée prévisionnelle de ce marché sera de 16 à 18 mois pour la tranche ferme, hors délais de validation pris par la commune.

3. Convention de participation en santé et en prévoyance

- Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service de Convention de Participation en Santé et en Prévoyance du CDG31, en s'acquittant d'un tarif de service auprès du CDG31 fixé comme suit : 12 € par agent adhérent à la couverture Santé ; 9 € par agent adhérent à la couverture prévoyance et 15 € par agent adhérent aux couvertures Santé et Prévoyance.
- Le Conseil Municipal adhère à la convention de participation en santé, et au contrat d'assurance associé, dont le titulaire est le groupement Alternative Courtage (courtier)/MNFCT (mutuelle) ; donnant accès ainsi, à tous les agents, aux couvertures proposées dans ce cadre en bénéficiant d'une participation mensuelle de 10€
- Le Conseil Municipal adhère à la convention de participation en prévoyance, et au contrat d'assurance associé, dont le titulaire est le groupement Gras Savoye (courtier)/Intériale (mutuelle) ; donnant accès ainsi, à tous les agents de la structure, aux couvertures proposées dans ce cadre en bénéficiant d'une participation mensuelle de 5€
- Le Conseil Municipal précise que cette participation ne pourra être allouée que dans ce cadre exclusif comme le prévoit le Décret n°2011-1474 en date du 08 novembre 2011.

4. Rapport d'activité du SDEHG

- Le rapport d'activité du Syndicat départemental d'électricité de Haute-Garonne est disponible et consultable en mairie.

5. Rétrocession Le Domaine des Hauts de Saint Paul

- Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a pas encore récupéré les réseaux et voiries de l'opération menée par les Chalets à LA BOERE. En effet, des travaux ont été demandés au lotisseur avant la rétrocession.
- A ce jour, la voirie a été remise en état et il est proposé au Conseil de la réceptionner.
- Le Conseil municipal accepte le transfert dans le domaine public communal des voiries de l'opération du Domaine des Hauts de Saint Paul, parcelle A 1380, pour l'euro symbolique.
- Il a bien noté que les espaces verts et bassins de rétention seront rétrocédés dans un deuxième temps.
- Monsieur le Maire est chargé de mener à bien cette opération.

6. DM 1 Virement de crédits Commune

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2188: autres immobilisations corporelles		220.00€
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		220.00€
D 2313-94 : travaux divers bâtiments publics	220,00€	
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	220,00€	

- Le conseil municipal valide cette décision et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette décision.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux :

- Piétonnier D1 : travaux réalisés dans les délais et dans l'enveloppe financière prévue.
- L'aménagement de la rue de la caoussatero est terminé.
- L'assainissement collectif chemin du goujon est programmé au 4^e trimestre.
- L'éclairage public quartier groupe scolaire (rénovation) en attente du planning du SDEHG.

Projets :

- Le permis de construire pour le nouvel Intermarché a été signé en août. Les travaux sont prévus l'été prochain, le giratoire est à planifier.
- Le permis d'aménager pour le lotissement communal a été signé fin août. Les travaux sont prévus en fin d'année et la commercialisation de 11 lots est prévue au 1^{er} semestre 2017.
- Médiathèque rénovation et agrandissement : prévoir d'organiser une consultation pour choisir un maître d'œuvre.

Divers :

- Une procédure de péril imminent a été initialisée rue des remparts, suite à la chute de tuiles sur l'espace public.
- Constat de difficultés de non-respect de la vitesse des 2 et 4 roues, de stationnement illégal, de haies privées non entretenues qui envahissent les trottoirs, de parcelles en friche au cœur de l'agglomération, de containers ordures ménagères privés laissés dans la rue...
- Concernant la fusion de la Communauté de Communes Save et Garonne et Communauté de Communes des Coteaux de Cadours, comme toutes les communes concernées la Communauté de Communes Save et Garonne a à l'unanimité demandé un délai auprès du préfet de la Haute-Garonne.
- Renforcement de l'équipe administrative avec une embauche pour 3 mois, 3 jours par semaine.

La séance est levée à 23h00.